

Présentation du Congrès du travail du Canada au
ministre du Commerce international concernant les
négociations proposées entre le Canada et
l'Union européenne
Vers un partenariat économique plus étroit

Le 26 février 2009



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

Présentation du Congrès du travail du Canada au ministre du Commerce international concernant les négociations proposées entre le Canada et l'Union européenne

Vers un partenariat économique plus étroit

Introduction

Au nom des 3,2 millions de membres du Congrès du travail du Canada (CTC), nous vous remercions de nous permettre de présenter nos points de vue. Le CTC rassemble les syndicats nationaux et internationaux du Canada de même que les fédérations du travail provinciales et territoriales et 137 conseils du travail de district dont les membres travaillent essentiellement dans tous les secteurs de l'économie canadienne, dans tous les genres d'occupations et dans tous les coins du pays.

Les négociations entre le Canada et l'Union européenne

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) et du Canada ont annoncé des pourparlers préliminaires pour établir les paramètres d'un partenariat économique plus étroit. On s'attend à ce que les négociations pour un accord sur le commerce et l'investissement entre le Canada et l'UE seront entamées au printemps 2009 lors du prochain Sommet Canada/UE qui aura lieu à Prague. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a annoncé qu'il recevait des présentations sur la question et le CTC a préparé l'examen préliminaire suivant sur les sujets inhérents.

Tel qu'indiqué dans notre lettre du 9 décembre 2008, nous croyons qu'il est impératif que le CTC et ses affiliés participent à l'étude en cours et aux prises de décisions concernant toute entente avec l'UE. Dans notre lettre, nous avons argumenté que les répercussions sociales et pour l'emploi, ainsi que les effets par secteur d'un tel accord doivent être évalués. Nous demandons aussi que le CTC et la Confédération européenne des syndicats (CES) soient invités à participer au processus.

L'étude mixte 2008 menée par la Commission européenne et le gouvernement du Canada indique que les principaux intérêts ont été identifiés par un « comité directeur intérieur ... qui inclut des représentants de niveau supérieur des principales organisations du secteur privé à travers le Canada ». ⁱ Ils suggèrent que le Canada devrait agir rapidement pour accéder un marché de 500 millions et la plus grande source de capitaux mis en commun au monde.

Notre soumission suggère essentiellement le contraire. Le Canada devrait s'éloigner du modèle néolibéral de relations économiques mondiales articulé dans l'étude mixte parce qu'il a failli. Nous devrions plutôt adopter le genre de partenariats économiques fondés sur un engagement à l'inclusion sociale, le réinvestissement public et le renouveau économique qui est à la fois durable, équitable et démocratique.

Le commerce des biens et services

En 2007, le Canada a enregistré un déficit de 9 milliards d'euros pour le commerce de biens avec l'UE, ainsi qu'un déficit de 2 milliards d'euros pour le commerce des services. ⁱⁱ Les plus grandes

exportations de biens de l'UE sont la machinerie et l'équipement, ainsi que les produits chimiques. Les véhicules et l'équipement pour le transport sont aussi vendus à grande échelle.ⁱⁱⁱ Nous nous inquiétons qu'à moins d'être bien gérés dans le contexte d'une politique industrielle, les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile, des produits pharmaceutiques, de la machinerie et de l'équipement pourraient être touchés négativement par la plus grande libéralisation du commerce avec l'UE.

En cette période de crise économique, le Canada ne peut se permettre d'adopter une attitude de laissez-faire en ce qui a trait à ses industries manufacturières vulnérables. Pour la même raison et étant donné les racines de la crise actuelle, le Canada ne devrait pas libéraliser ses services financiers ni son secteur des assurances, des domaines ayant un intérêt particulier pour l'UE. En réalité, les restrictions sur l'investissement étranger dans le secteur financier ont aidé le Canada à courber le dos sous l'orage. Par contraste, les principales banques européennes ont subi des pertes importantes.

Approvisionnement du gouvernement et services publics

Les règlements commerciaux actuels n'empêchent pas les provinces et les municipalités canadiennes d'exiger que les fonds publics soient utilisés pour assurer un certain contenu canadien dans les biens et services qu'elles achètent. Même le gouvernement canadien a le droit d'appuyer des politiques « acheter canadien » dans certains cas, y compris l'équipement et le transport urbain

par rail.^{iv} De plus, le gouvernement fédéral peut offrir aux provinces et aux municipalités, des subventions conditionnelles au contenu canadien sans enfreindre les politiques d'approvisionnement de l'ALENA.^v

Tel que décrit dans l'étude mixte UE-Canada, le secteur privé canadien note que le pouvoir d'achat du gouvernement représente jusqu'à 20 % du PIB dans les plus grandes économies au monde. S'il était ouvert, ce marché serait significatif pour le secteur privé. Conséquemment, le secteur privé canadien s'oppose à des règlements d'approvisionnement et des procédures pour gouverner « l'infrastructure, les travaux de génie civil, le transport, l'énergie, la production d'électricité, la distribution, la transmission et l'eau ». De plus, les répondants font appel à l'UE et au gouvernement du Canada pour qu'ils agissent catégoriquement en faveur d'ouvrir les marchés d'approvisionnements publics dans tous les secteurs de compétences canadiens et américains, tant aux paliers fédéral que sous fédéral. L'ouverture des marchés d'approvisionnement devrait être reconnue comme une question clé lors des discussions UE-Canada futures.^{vi}

Les grands investisseurs internationaux du Canada ont déclaré être d'accord à ce que le gouvernement canadien abandonne ceci en faveur d'un accès préférentiel au marché de l'UE. De façon semblable, les intéressés du secteur privé européen disputent les efforts du Canada visant à protéger le transport urbain, la construction navale, les eaux, l'électricité et les activités semblables. En d'autres mots, les multinationales du Canada et de l'UE veulent le droit de dispenser les services publics.

Le Congrès du travail du Canada a deux objections majeures concernant ces propositions. Nous rejetons tout accord international qui empêche les gouvernements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux d'investir des ressources publiques dans la création d'emplois, le développement économique dans les communautés et le renouveau économique par l'entremise des politiques d'achats. Durant une période de déclin économique sévère et de pertes d'emplois, les intérêts du Canada ne seront pas bien servis en échangeant le pouvoir des gouvernements d'appuyer le renouveau économique et la création d'emplois.

Notre deuxième objection à trait à la menace de privatisation qui est soulevée par ces propositions du secteur privé. L'étude mixte déclare que les intérêts du secteur privé de l'UE désirent définir « l'approvisionnement public » assez largement pour inclure les services publics. Comme en fait état le rapport sur l'étude mixte :

« ...l'accès plus facile au marché de l'approvisionnement devrait refléter une vaste définition de l'approvisionnement et inclure l'approvisionnement dans les secteurs de services publics tels que la santé et l'éducation. »^{vii}

On nous demande d'aller beaucoup plus loin que les engagements de l'ALENA en permettant une présence privée dans des activités devant servir des buts sociaux. Le secteur privé de l'UE aimerait avoir le droit de présenter une soumission pour tous les contrats gouvernementaux pour la dispense privée de services. Ceci éliminerait les restrictions qui régissent présentement certains secteurs de l'approvisionnement public touchés par les engagements internationaux du Canada, tels que les soins de

santé. Le Canada ne protégerait plus les services publics contre la privatisation parce qu'ils sont « maintenus à des fins publiques » selon les exceptions de l'ALENA.

Pour le mouvement syndical, il est inacceptable de permettre aux forces du marché et à l'investissement privé (que ce soit domestique ou étranger) de prendre le contrôle des autres services d'une importance nationale, tels que les industries culturelles, les télécommunications ou le secteur bancaire.

Les États investisseurs vs règlements dans l'intérêt public

Nous ne pouvons pas appuyer des accords internationaux qui élargissent les disciplines de l'ALENA sur les États investisseurs au-delà de l'Amérique du Nord et de ce fait, permettent aux investisseurs d'intenter une action contre les gouvernements pour les profits qu'ils auraient pu réaliser dans le futur, parce que les gouvernements ont agi dans l'intérêt public pour protéger les emplois, maintenir des normes élevées, protéger l'environnement ou protéger la santé de leur population.

Le gouvernement canadien n'agira pas en notre nom s'il contribue à l'affaiblissement des normes et des règlements dans le secteur de la santé et de la sécurité ou de la protection de l'environnement. Aussi, le Canada ne devrait pas s'opposer aux « exigences quant aux normes des usines de production et d'hygiène des viandes » européennes.^{viii} En ce qui a trait aux règlements sur les produits chimiques, le Conseil canadien des chefs d'entreprise préfère dans

certains cas les normes moindres de l'ALENA au programme REACH de l'UE, mais ce n'est pas le cas pour nous. Aussi, nos homologues européens ne seraient pas très contents de voir leurs exigences plus sévères en matière de changement climatique affaiblies par une coopération en matière de réglementation du genre de l'ALENA ou une reconnaissance mutuelle visant à prévenir les divergences de règlements futurs.

En ce qui a trait à la mobilité de la main-d'oeuvre et la reconnaissance des compétences et des études, le CTC et ses organismes affiliés veulent être consultés. Si une discussion sur la main-d'oeuvre et les lois du travail est entamée, le mouvement syndical s'attend à être à cette table. En ce qui a trait aux discussions sur les soins de santé, la sécurité sociale et les pensions, nous nous attendons à être consultés et bien informés des intentions du gouvernement.

L'investissement social dans l'économie intégrée

Ce que nous aimerions promouvoir comme modèle de commerce et d'investissement alternatif, s'harmonise aux traditions de démocratie sociale européennes. En collaboration avec les syndicats à travers les Amériques, nous avons développé dans le contexte d'un programme syndical pour les Amériques, les éléments qui consisteraient un tel arrangement.^{ix} Nous aimerions voir cette approche dans un accord modèle Canada-UE.

Tandis que les employeurs aimeraient incorporer à l'accord avec l'Europe, une « reconnaissance mutuelle » au lieu d'une

harmonisation à la hausse des règlements et des normes, nous avons un point de vue différent. En fait, il serait positif pour le Canada de réduire sa dépendance sur l'économie américaine et chercher de nouvelles relations commerciales et économiques bien gérées avec les militants de l'UE qui fait aussi face à une récession. Le Canada pourrait bénéficier d'un accord de commerce et d'investissement qui n'a rien à voir avec l'ALENA, mais qui élargit le filet de sécurité sociale; relie les investissements étrangers à la création d'emplois; renforce le principe de précaution; restreint le commerce de produits génétiquement modifiés; établit des normes ambitieuses pour les émissions de gaz à effet de serre; raffermis les droits fondamentaux de la main-d'oeuvre et augmente les normes du travail et élargit la définition de citoyenneté, particulièrement en ce qui a trait aux immigrants et à la main-d'oeuvre et au travail migrant.

Le niveau supérieur des droits et des normes du travail de l'UE est dû en partie aux vastes directives de l'UE qui sont souvent supérieures aux droits et normes du Canada. C'est le cas, par exemple, pour les travailleuses et les travailleurs à temps partiel et à contrat. Nous ne croyons pas que les droits des travailleuses et des travailleurs de l'Union européenne devraient être affaiblis en raison des normes canadiennes moindres et conséquemment, il serait essentiel d'établir le niveau équivalant au moins à ce qui prévaut dans l'UE. Nous avons l'intention de développer ce point lors de discussions avec la CES.

Puisque le gouvernement canadien a déjà demandé l'avis des chefs d'entreprise dans le cadre de cette négociation, nous demandons

que le gouvernement nous fournisse les ressources et nous donne l'occasion d'étudier l'impact des questions sous considération. Nous demandons un processus selon lequel les intérêts de tous les Canadiens seront servis et non seulement ceux des personnes ayant des points de vue conservateurs ou néolibéraux. Nous vous demandons d'identifier les membres du comité directeur présidé par le sous ministre du Commerce international.

Nous suivrons ces négociations de près et en temps opportun, nous communiquerons nos opinions plus en détail. Pour présenter une vaste gamme de points de vue au gouvernement, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont la responsabilité de faire des recherches additionnelles, en commençant par les préoccupations soulevées ici. Nous vous demandons de solliciter une gamme plus complète de points de vue sur l'énergie, la propriété intellectuelle, les télécommunications, le transport, la fiscalité, la sécurité aux frontières, le partage de l'information et toutes les autres questions traitées dans l'étude mixte UE-Canada.

Nous chercherons à obtenir d'autres informations du gouvernement au fur et à mesure que cette discussion progressera. Nous souhaitons être informés de ce que vous avez l'intention de signaler et des engagements que vous êtes prêts à prendre. Étant donné le caractère sérieux de ces négociations, nous demandons une transparence totale. De plus, nous incitons le Comité du commerce international à tenir, le plus tôt possible, des audiences sur les négociations proposées.

Présentation au ministre du Commerce international sur les négociations Canada-UE

Ce document est respectueusement soumis au nom du Congrès du travail du Canada :

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Georgetti', with a long horizontal line extending to the right.

Kenneth V. Georgetti

TH:lc:sepb*225://V:\2-Operations\03-Social-and-Economic-Research\20302 - Reports and Papers\04 - Submissions to Cabinet\101 - International Trade\2009-02-26-Canada-EU-FR-10867.odt

Présentation au ministre du Commerce international sur les négociations Canada-UE

- i La Commission européenne et le gouvernement du Canada, (octobre 2008) « Étude conjointe sur un partenariat économique Canada-Union européenne plus étroit » <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/can-eu-ue-study-etude.aspx> (prélevée le 17 janvier 2009), p.154
- ii Commission européenne – Canada, « Étude conjointe portant sur les coûts et les avantages », p.23
- iii Commission européenne– Canada ,« Étude conjointe portant sur les coûts et les avantages », p.20
- iv Sack, Goldblatt Mitchell, Lettre à M. Ken Lewenza, TCA, 22 octobre 2008 www.caw.ca (prélevée le 17 janvier 2009)
- v Sack, Goldblatt Mitchell, « Avis juridique concernant les règles de l'ALENA en matière d'investissements et de services » 29 février 2000 <http://cupe.ca/HealthCareTrade/BE4582> (prélevé le 2 février 2009).
- vi Commission européenne – Canada, « Étude conjointe portant sur les coûts et les avantages », p.158
- vii Commission européenne – Canada, « Étude conjointe portant sur les coûts et les avantages », p.158
- viii Commission européenne – Canada, « Étude conjointe portant sur les coûts et les avantages », p.161
- ix http://congresdutravail.ca/fr/La_Plateforme_syndic